

## COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 6 février 2023**

**Membres en exercice : 15**  
**Membres présents : 11**

**Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.**

**Membres excusés : Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).**

**Membres votants : 11**  
**Membres représentés : 2**

**Présidence : Francis DEBREY**  
**Secrétaire : Linda GUITTET**

### **OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE – ATTRIBUTION DES LOTS 01 ET 03 DU MARCHE DE TRAVAUX**

Par délibération en date du 2 décembre 2022, le conseil municipal a délibéré pour attribuer le lot 02 « Vitraux d'Art » du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Pierre.

Après avis de la commission d'appel d'offres du 21 novembre 2022, les candidats des lots 01 « Maçonnerie – Echafaudages » et 03 « Restauration du Maître Autel » ont été invités par courrier à négocier leur offre, avec réponse pour le 13 décembre 2022 dernier délai.

La CAO s'est réunie :

- Le 26 décembre 2022 pour l'ouverture des plis des offres reçues pour ces 2 lots,
- Le 16 janvier 2023 pour analyser les offres.

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre selon les critères de notation suivants :

- Critère 1 - Valeur technique des prestations (60 points)
- Critère 2 - Valeur additionnelle des prestations uniquement pour le lot 2 (50 points)
- Critère 3 - Prix des prestations pour tous les lots (100 points)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la CAO a proposé d'attribuer :

- Le lot 01 à l'entreprise LANFRY pour un montant de 90 188,32 € HT au motif que l'offre est conforme et que le coût des prestations est compétitif,
- Le lot 3 à l'Atelier GIORDANI pour un montant de 48 704,20 € HT au motif que l'offre est conforme et a obtenu la meilleure note globale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les lots 01 et 03 du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Pierre aux entreprises suivantes pour les montants définis ci-dessous :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	Maçonnerie - Echafaudages	Entreprise LANFRY	90 188,32 €
03	Restauration du Maître Autel	Atelier GIORDANI	48 704,20 €

- D'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer des modifications du marché, en moins-value, ou dépourvues d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant initial du marché, dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

**POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.**



The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-sous-Breux, Seine-Maritime, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Lebeu'.



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<b>COLLECTIVITE</b>  COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	<b>DATE ENVOI : 13/02/2023</b>
--	--------------------------------

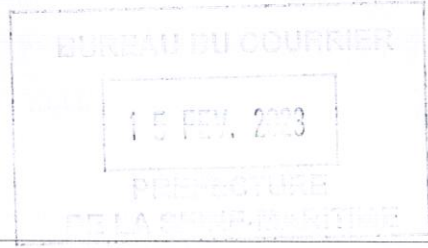
<b>Désignation des pièces : objet</b>	<b>Référence de l'acte</b> (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	<b>Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité</b>
Restauration de l'église – Attribution des lots 1 et 3 du marché de travaux	Délibération n° 2023/01	
Restauration de l'église – Attribution du lot 4 du marché de travaux	Délibération n° 2023/02	
Travaux de restauration de l'église – Demandes de subventions auprès de l'Etat DETR/DSIL, de la DRAC et du Département – Demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine – Approbation du plan de financement prévisionnel	Délibération n° 2023/03	
Ouverture d'un compte EMMY pour le dépôt des CEE	Délibération n° 2023/04	
Convention de prestation « Destruction de nids de frelons asiatiques » avec la société Allô la guêpe	Délibération n° 2023/05	
Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon	Délibération n° 2023/06	
Avis sur le projet de RLPI arrêté par la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 2023/07	
Modification du RIFSEEP – Part fixe IFSE	Délibération n° 2023/08	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



*[Handwritten signature in blue ink]*

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



*\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*